

chambre un homme si éloquent, possédant une richesse d'imagination égale à celle de l'honorable président du Conseil.

Ces comptes-rendus de journaux ont circulé considérablement; ils sont très-graves. Il est très-important, dans l'intérêt public, que nous connaissions les faits. Un ministre de la Puissance du Canada devrait être comme la femme de César, au dessus du reproche et du soupçon; et je crois pouvoir admettre que dans mon humble opinion, quelques-uns des ministres actuels sont au dessus de tout soupçon.

Maintenant, si les citations que je viens de faire, et qui sont censées faire partie du compte-rendu officiel des débats parlementaires de la Nouvelle-Ecosse étaient fausses, il ne faudrait plus en parler, et les journaux, qui les ont publiées, devraient à mon avis, être poursuivis et punis comme ils le méritent. Mais si elles sont vraies, c'est-à-dire, si le président du Conseil est réellement l'auteur d'assertions aussi significatives, aussi graves, aussi dommageables contre le ministre des Chemins de fer, il est clair que cela donne naissance à plusieurs questions intéressantes.

Supposant que le président du conseil, ait fait une peinture fidèle du ministre des Chemins de fer, à cette époque et dans sa province, je voudrais alors savoir si ce ministre s'est depuis amendé, et s'il est devenu bon et digne d'être l'associé du président du conseil? ou, prenons l'autre alternative: supposant que le président du conseil se soit trompé, que ce qu'il a dit du ministre des Chemins de fer, soit erroné, alors, nous aimerions à le savoir, parce que ces accusations ont été publiquement formulées et devraient être aussi publiquement rétractées, s'il s'est repenti et est devenu bon.

Il est très intéressant de savoir, comment cette question peut être maintenant résolue, de savoir qui est le pécheur repentant? L'un de ces honorables messieurs doit l'être. Nous savons que jadis dans la Nouvelle-Ecosse, les hommes publics se sont quelquefois trouvés mêlés à des affaires passablement curieuses. La Nouvelle-Ecosse a produit des hommes très-capables, mais ces hommes n'ont pas toujours été aussi conséquents avec eux-mêmes que le peuple le désirait. Je le répète, ils n'ont pas toujours été aussi conséquents avec eux-mêmes; mais je ne dis pas que la Nouvelle-Ecosse est la seule province dans laquelle un pareil fait se soit produit.

Je connais un cas remarquable où un politicien très éminent du Canada dénonçait un autre politicien éminent en le représentant comme plongé dans la corruption jusqu'aux lèvres, et cependant le dénonciateur finit par s'associer à celui qu'il dénonçait, à le presser sur son cœur. Je me souviens bien de cela et je ne sache pas qu'il soit résulté aucun mal de cette association, au moins dans le sens qu'on redoutait. Je l'ai souvent dit publiquement et je le répète maintenant qu'il n'est pas à ma connaissance qu'aucune suite fâcheuse ait été le résultat de ce qu'a fait le très honorable monsieur dans le cas dont il est question. Je ne pense pas qu'il était possible que la corruption d'un autre pût en aucune façon faire tort à l'honorable monsieur. Mais j'ai une raison particulière de parler de cette affaire, qui se réduit à ceci: des choses très dures ont souvent été dites contre le ministre des Chemins de fer par quelques-uns de ses propres concitoyens. Ce n'est pas la première fois que nous voyons des hommes haut placés de la Nouvelle-Ecosse s'exprimer dans un langage presque identique, bien que dans des termes moins forts que ceux que nous venons de lire, et dont s'est servi le président du conseil. Je crois avoir entendu, et je pense qu'ils se trouvent dans les Débats, des passages presque aussi explicites, qui ont eu pour auteur le présent lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Or, ces choses, exprimées par des hommes d'une telle réputation et d'une aussi haute position, produisent nécessairement dans l'esprit public un effet défavorable contre le ministre des Chemins de fer. Cet honorable monsieur occupe une position éminente dans cette

Chambre, et l'on dit souvent que, quand l'honorable premier partira, événement, qui je l'espère, est encore très éloigné, le ministre des Chemins de fer est le seul homme capable de remplir sa position et de marcher sur ses traces. Etant un personnage si distingué et si important, il est très-désirable que la première occasion soit saisie par le président du conseil pour qu'il nous dise, s'il s'est trompé, comment il a pu être induit en erreur, ou, si l'honorable ministre des Chemins de fer était coupable de tout ce qu'il lui a reproché, qu'il lui permette de faire publiquement un acte de pénitence. Il me répugnerait de faire à l'honorable ministre aucune injustice. Je puis dire avec vérité que mon plus sincère désir est qu'il obtienne une prompte réparation.

Pour me servir d'une formule d'un discours de l'honorable ministre de l'intérieur, je dirai: "Voilà ce que je désire, voilà ce que j'espère, voilà ce que je demande." Mais, dans la présente occasion, je désire procurer au président du conseil l'occasion de répondre catégoriquement à deux ou trois questions sur cet important sujet. Je pense que cela lui est dû, que cela est dû à la Chambre, que cela est dû à la position du ministre des chemins de fer. Je désire savoir si ces rapports, considérés comme extraits de ces discours, extraits empruntés aux débats officiels de la Nouvelle-Ecosse, sont vrais et correctement reproduits, du moins en substance, et si oui, je veux alors savoir s'il croit encore qu'il a dépeint fidèlement la conduite du ministre des Chemins de fer au temps et au lieu que j'ai mentionnés, et si le président du conseil, dans le cas où il aurait dit alors la vérité, est maintenant convaincu que l'honorable ministre des Chemins de fer a renoncé à ses anciennes habitudes. Mais si, d'un autre côté, le président du conseil se trompait et se trouvait mal informé, alors, M. l'Orateur, je crois que l'honorable monsieur qu'il désignait comme le grand préteur de la corruption, et sous d'autres noms non moins sévères, a droit à ce qu'il se lave et déclare que tout ce qu'il a dit était erroné, que tout cela est arrivé à l'époque agitée où il avait à combattre la confédération, et lorsqu'il refusait de reconnaître l'honorable ministre des Chemins de fer comme l'incarnation de tout ce qui est grand et bon.

M. BOULTBEE. Je suis convaincu que la Chambre et le pays se réjouiront en apprenant que les honorables membres de l'opposition, particulièrement l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake) et l'honorable député de Huron-Centre (Sir Richard J. Cartwright) s'intéressent si vivement au bien-être du pays. Ils ont, il est vrai, peu de chose à faire dans l'administration de ses affaires, mais ils sont capables de critiquer la conduite des autres. Il est satisfaisant de savoir qu'il existe de si bonnes dispositions.

L'honorable député de Durham-Ouest désire surtout le maintien de l'harmonie, la conservation d'une véritable communauté d'idées au sein du gouvernement et que les ministres s'accordent tous entre eux. Il paraît douter que cela puisse se réaliser, puisqu'il ramène une vieille histoire qui remonte à un quart de siècle, alors que des hommes puissants se combattaient, se disaient des choses dures comme cela est du reste très ordinaire.

Mais les hommes sont particulièrement portés à dire quelquefois plus que ce qu'ils ont l'attention d'exprimer, et il n'est pas bon pour la société de rappeler ces écarts de langage, parce que les ramener peut causer beaucoup de désagréments.

À une date bien plus récente qu'un quart de siècle, l'honorable député de Huron-Centre trouva nécessaire de présenter un état bien différent de ce qu'il croyait être vrai. Il était allé en Angleterre pour emprunter de l'argent et là, le crédit du pays ne lui paraissant pas bon, il crut devoir, comme il dit, ne faire briller que le beau côté de notre situation. Quand il revint ici, il nous présenta l'autre côté; mais, comme de raison, il n'avait agi que comme doit le faire un homme d'Etat; il avait seulement essayé d'obtenir de l'argent pour le Canada; il avait seulement cajolé le malheureux peuple